



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine



2022

Rapport d'activités

Période décembre 2019 - décembre 2022



Site Natura 2000 FR7200705

Carrières souterraines de Villegouge

05 55 03 29 07

| cen-nouvelle-aquitaine.org

| 6 ruelle du Theil,
87510 Saint-Gence

Maitrise d'ouvrage

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
Préfecture du département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Structure porteuse

Préfecture du département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Co-animateur Natura 2000

Structure :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Président :	Philippe SAUVAGE
Directeur :	Pierre SELIQUER
Responsable de l'antenne Gironde :	Carole DECKER
Chargé de mission Natura 2000 :	Pascal TARTARY
Antenne Gironde :	87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux

Structure :	Chambre d'agriculture de la Gironde
Président :	Jean-Louis DUBOURG
Directeur :	Thierry MAZET
Chef de service :	Laurent COURAU
Chargée de mission Natura 2000 :	Manon DANIAU
Antenne Gironde :	17 cours Xavier Arnoz - CS71305 - 33082 Bordeaux Cedex

Rédaction du bilan

Rédaction :	Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000 (CEN Nouvelle-Aquitaine) Manon DANIAU, Co-animatrice Natura 2000 (Chambre d'agriculture de la Gironde)
Relecture :	Carole DECKER, Responsable de l'antenne Gironde (CEN Nouvelle-Aquitaine)
Validation :	Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission (DDTM33)

Cartographie

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 des carrières de Villegouge

Illustrations

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 des carrières de Cénac

Référence

TARTARY P., 2022. Bilan d'animation triennal 2019-2022 du site Natura 2000 - FR 7200705 – « Carrières souterraines de Villegouge ». DREAL NA, DDTM de la Gironde, CEN NA, 39 pages + annexe.

Table des matières

INTRODUCTION	5
I. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB	6
A. ENJEUX ECOLOGIQUES IDENTIFIES SUR LE SITE	6
B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	6
C. MESURES IDENTIFIEES DANS LE DOCOB POUR ATTEINDRE LES OBJECIFS	8
II. PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	11
A. APPROPRIATION DU DOCOB	11
B. INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION.....	11
1. PRISE DE CONTACT ET RENDEZ-VOUS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE	11
2. INFORMATIONS PAR VOIE DE PRESSE	12
3. PAGE INTERNET DEDIEE	12
4. PUBLICATION D'UNE NEWSLETTER	14
III. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION	16
A. ACTIONS CONTRACTUELLES	16
1. IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS ET AYANT DROIT	16
2. PRISE DE CONTACT AVEC LES PROPRIETAIRES, REUNIONS D'INFORMATION ET ENTRETIENS PERSONNALISES	16
3. DIAGNOSTICS D'EXPLOITATION ET PARCELLAIRE ENGAGES.....	17
4. CONTRATS NATURA 2000 DEPLOYES	17
5. CHARTE NATURA 2000 SIGNEE	20
6. MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES ENGAGEES.....	21
B. ACTIONS HORS CONTRAT	22
IV. SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	24
A. SUIVI DES INVENTAIRES DE ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DE COMPETENCE DU SYNDICAT DE BASSIN VERSANT DU MORON 24	24
B. AUDIT CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU CLASSEMENT DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT	24
V. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES	25
VI. EVALUATION DES MESURES DE GESTION	27
A. SUIVIS SCIENTIFIQUES DE LA POPULATION REPRODUCTRICE DE CHAUVES-SOURIS	27
B. ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES.....	28
VII. BILAN ET RAPPORTAGE AUPRES DU COMITE DE PILOTAGE	30
A. BILAN ANNUEL.....	30
B. COMITE DE PILOTAGE.....	30
C. RAPPORTAGE NATIONAL SOUS L'APPLICATION SIN2.....	31
D. TRANSFERE DES DONNEES NATURALISTES AU SINP	32
E. NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS	32
VIII. LIMITES ET FREINS DE L'ANIMATION NATURA 2000	38
CONCLUSION	39

Table des figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 DES CARRIERES SOUTERRAINES DE VILLEGOUGE AU SEIN DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE.....	5
FIGURE 2 : PAGE INTERNET DEDIEE AU SITE NATURA 2000.....	13
FIGURE 3 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DE JUVENILES DE GRAND MURIN DANS LA CARRIERE D'OMET LORS DES SUIVIS DE LA POPULATION REPRODUCTRICE	28

Table des tableaux

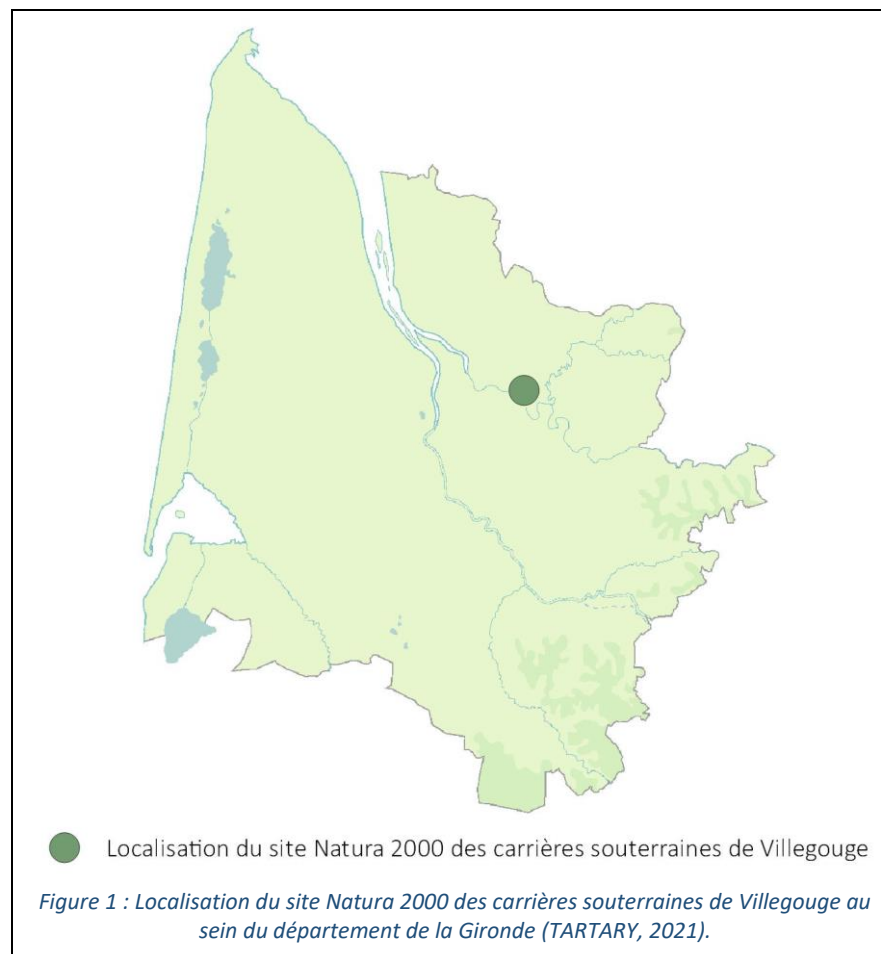
TABEAU I : LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE	6
TABEAU II : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS ASSOCIES.....	6
TABEAU III : ACTIONS A ENTREPRENDRE.....	8
TABEAU IV : RENCONTRES ENGAGEES AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES	11
TABEAU V : LISTE DES ARTICLES PUBLIES SUR LA PAGE INTERNET DU SITE NATURA 2000	13
TABEAU VI : LISTE DES NEWSLETTERS PUBLIEES.....	15
TABEAU VII : ETAT D'IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS SUR LE SITE POUR LA PERIODE 2019-2022	16
TABEAU VIII : ETAT DES PRISES DE CONTACT SUR LE SITE POUR LA PERIODE 2019-2022.....	16
TABEAU IX : ETAT DES DIAGNOSTICS ENGAGES SUR LE SITE SUR LA PERIODE 2019-2022	17
TABEAU X : ETAT DES CONTRATS NATURA 2000 ISSUS DES DIAGNOSTICS.....	17
TABEAU XI : BILAN DU NOMBRE D'ENGAGEMENTS POUR SIGNER LA CHARTE NATURA 2000 SUR LE SITE.....	20
TABEAU XII : SYNTHESE DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE NATURA 2000.....	21
TABEAU XIII : ETAT DES MAEC ISSUES DES DIAGNOSTICS	21
TABEAU XIV : LISTE DES PROGRAMMES FINANCES SUR LE TERRITOIRE ET CONCOURENT A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	23
TABEAU XV : SYNTHESE DE LA DEMARCHE D'EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE SITE	25
TABEAU XVI : OBSERVATIONS DE CHAUVES-SOURIS DANS LE CADRE CES INVENTAIRES DE CAVITES.....	27
TABEAU XVII : SYNTHESE DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES SUR LE SITE.....	28
TABEAU XVIII : SYNTHESE DES ELEMENTS DE BILAN ANNUEL	30
TABEAU XIX : SYNTHESE DES ELEMENTS CONCERNANT LE COMITE DE PILOTAGE ET LES COMPTE-RENDU.....	30
TABEAU XX : SYNTHESE DES MISES A JOUR DE L'APPLICATION SIN2.....	31
TABEAU XXI : SYNTHESE DE LA REALISATION DES ACTIONS DU DOCOB	32

Introduction

Le site Natura 2000 des « carrières souterraines de Villegouge » (FR 7200705) s'étend sur une superficie de 960 ha au sein de la région viticole du Fronsadais en Gironde, à environ 30 km au nord-est de l'agglomération de Bordeaux et à 10 km à l'ouest de la ville de Libourne. Il correspond à une partie du plateau calcaire s'étendant de Lugon-et-l'Île-du-Carnay à Villegouge et jusqu'au palus de Saint-Germain-la-Rivière.

Le Document d'objectifs (DOCOB), élaboré par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine a été validé lors du Comité de Pilotage (COPIL) du 10/12/2010. L'Etat est porteur du DOCOB et a confié pour trois ans l'animation au groupement constitué du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (ci-après CEN Nouvelle-Aquitaine) pour la partie concernant les espaces naturels et de la Chambre d'agriculture de la Gironde pour la partie relative aux actions agro-écologiques.

Le présent bilan d'animation couvre l'ensemble de la quatrième tranche d'animation de la mise en œuvre du DOCOB sur la période allant de décembre 2019 à décembre 2022. Le bilan d'activité 2021/2022 est intégré à ce document.



I. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB

A. Enjeux écologiques identifiés sur le site

Le site Natura 2000 des carrières souterraines de Villegouge est caractérisé par la présence d'un vaste réseau de carrières qui accueille un cortège diversifié de chauves-souris, à la fois en hibernation et en phase de mise-bas.

Tableau I : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site (Source : DOCOB)

Code	Libellé	Enjeu de conservation
1303	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Très fort
1304	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Fort
1307	Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	Très fort
1308	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Moyen
1310	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Très fort
1321	Murin à oreille échancrée <i>Myotis emarginatus</i>	Fort
1323	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Moyen
1324	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Très fort

B. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels

Chaque espèce d'intérêt communautaire présente sur le site constitue un enjeu de conservation et de restauration. L'ensemble de ces espèces constitue un enjeu au niveau régional, national ou européen.

La conservation de ces espèces à forte valeur patrimoniale dépend en grande partie des activités humaines qui sont pratiquées sur le site.

Tableau II : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels associés (Source : DOCOB)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
O1 - Maintenir et les gites à chauves-souris	O11 Assurer la tranquillité et pérennité des gites de mise bas, en particulier espèces annexe II	CT1 ; CT2 ; GH1 ; CT3 ; GH2 ; GH3 ; CT4 ; GH4 ; GH5 ; GH6 ; GH7 ; GH8 ; CT6

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
	O12 Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation, en particulier du petit rhinolophe, du grand rhinolophe et du murin à oreilles échancrées	CT4 ; GH4 ; CT5 ; GH5 ; GH6 ; GH7 ; GH8 ; CT6
	O13 Assurer la tranquillité et la pérennité des sites de swarming	GH5 ; GH6 ; GH7 ; GH8 ; CT6 ; CT7
O2 - Maintenir et gérer des territoires de chasse favorables aux chauves-souris	O21 Préserver et/ou restaurer les terrains de chasse des chauves-souris, en particulier des espèces de l'annexe II	ES1 ; ES2 ; ES3 ; ES4
	O22 Améliorer les zones potentielles de chasse du complexe d'espèces « murin de grande taille »	GH9 ; GH10 ; GH11 ; GH12 ; GH13 ; GH14 ; GH15 ; GH20 ; GH21 ; GH22
	O23 Améliorer les zones potentielles de chasse du petit rhinolophe	GH16 ; GH17 ; GH18 ; GH19 ; GH20 ; GH21 ; GH22
	O24 Préserver et/ou restaurer les routes de vol, en particulier pour le petit rhinolophe	GH23 ; GH24 ; GH25 ; GH26
O3 - Évaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	O31 Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	SE1
	O32 Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs	SE2
	O33 Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	SE3
O4 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	O41 Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	VA1
O5 Animer l'application du Document d'Objectifs	O51 Préparer la mise en œuvre du Document d'objectifs	AN1 ; AN2 ; AN3 ; AN4 ; AN5
	O52 Mettre en œuvre des mesures contractuelles	AN6 ; AN7 ; AN8 ; AN9 ; AN10 ; AN11 ; AN12 ; AN13
	O53 Mettre en œuvre des mesures hors contrat	AN14 ; AN15 ; AN16
	O54 Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial	AN17 ; AN18

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
	O55 Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan	AN19 ; AN20 ; AN21 ; AN22 ; AN23

C. Mesures identifiées dans le DOCOB pour atteindre les objectifs

Tableau III : Actions à entreprendre (Source : DOCOB)

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
CT1	Identification de l'utilisation de la carrière de Meyney par les colonies	Hors contrat	O11	O1
CT2	Identifier les gîtes de mise bas du petit rhinolophe	Hors contrat	O11	O1
CT3	Identifier les gîtes arboricoles des Barbastelles et Murin de Bechstein	Hors contrat	O11	O1
CT4	Inventaire des accès, cartographie des galeries et évaluation de la stabilité de la carrière de Meyney et de Saute qui peut	Hors contrat	O11 ; O12	O1
CT5	Identifier les autres gîtes d'hibernation	Hors contrat	O12	O1
CT6	Évaluation la fréquentation des carrières	Hors contrat	O11 ; O12 ; O13	O1
CT7	Identifier les sites de swarming	Hors contrat	O13	O1
GH1	Conseiller les propriétaires et aménager si nécessaire	Charte Natura 2000	O11	O1
GH2	Maintenir des îlots de vieillissements	Contrat forestier	O11	O1
GH3	Informers les usagers de la forêt	Contrat forestier	O11	O1
GH4	Aménagement adapté des accès de la carrière de Meyney et Saute qui peut	Contrat ni agricole ni forestier	O11 ; O12	O1
GH5	Aménagement adapté des autres gîtes	Contrat ni agricole ni forestier	O11 ; O12 ; O13	O1
GH6	Informers les usagers des carrières	Contrat ni agricole ni forestier	O11 ; O12 ; O13	O1

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
GH7	Assurer si nécessaire la stabilité des carrières (gites à chauves-souris)	Contrat ni agricole ni forestier	O11 ; O12 ; O13	O1
GH8	Mettre en place un accès raisonné des carrières	Charte Natura 2000	O11 ; O12 ; O13	O1
GH9	Réduire les traitements phyto-sanitaires	MAEC / Charte Natura 2000	O22	O2
GH10	Création de zones réservoir de biodiversité MAET 1	MAEC	O22	O2
GH11	Remplacer les désherbages chimiques par un désherbage mécanique	MAEC	O22	O2
GH12	Gérer/créer des sous-bois clairs	Contrat forestier	O22	O2
GH13	Gérer/créer des clairières	Contrat forestier	O22	O2
GH14	Adapter les traitements vermifuges du bétail	Charte Natura 2000	O22	O2
GH15	Gestion des prairies par fauche tardive	MAET	O22	O2
GH16	Reconvertir des terres labourables en prairie	MAET	O23	O2
GH17	Création et gestion de bandes enherbées le long des lisières et linéaires boisées	MAET / Charte Natura 2000	O23	O2
GH18	Supprimer/Réduire les traitements phyto-sanitaires le long des linéaires boisés	Charte Natura 2000	O23	O2
GH19	Structurer les lisières forestières	Contrat forestier	O23	O2
GH20	Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par pâturage	Contrat ni agricole ni forestier	O22 ; O23	O2
GH21	Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par fauche	Contrat ni agricole ni forestier	O22 ; O23	O2
GH22	Ouverture de parcelles embroussaillées	MAEC	O22 ; O23	O2
GH23	Gérer les haies	MAEC	O24	O2
GH24	Gérer les arbres isolés	MAEC	O24	O2
GH25	Planter et / ou renforcer des haies	Contrat ni agricole ni forestier	O24	O2
GH26	Limitier les coupes de parcelles boisées	Charte Natura 2000	O24	O2

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
SE1	Suivi des populations de chiroptères des carrières	Hors contrat	O31	O3
SE2	Suivi des conditions hygrométriques et thermiques à l'intérieur et l'extérieur des gites	Hors contrat	O32	O3
SE3	Suivi de l'évolution des habitats d'espèce sur le site	Hors contrat	O33	O3
VA1	Mise en place de sensibilisation	Hors contrat	O41	O4
ES1	Étudier l'entomofaune proie potentielle et consommée	Hors contrat	O21	O2
ES2	Détermination des habitats et territoires de chasse de la colonie de mise-bas (Murin de grande taille et Minioptere de Schreibers)	Hors contrat	O21	O2
ES3	Détermination des habitats et territoires de chasse dans le perimetre	Hors contrat	O21	O2
ES4	Réaliser une étude pour établir la composition du complexe « Murin de grande taille »	Hors contrat	O21	O2
<p><i>Légende : CT = action technique préparatoire GH = gestion des habitats ES = étude scientifique</i> <i>SE = suivi écologique VA = valorisation AN = animation</i></p>				

II. PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

A. Appropriation du DOCOB

Seul la Chambre d'agriculture de la Gironde n'a pas participé en 2008 à l'élaboration du DOCOB du site et à la dernière tranche d'animation, en conséquence, un jour d'appropriation du DOCOB a été nécessaire.

Cette action s'étend également à la connaissance des acteurs locaux, des enjeux prioritaires et des mesures proposées sur le site.

B. Information et communication sur les mesures de gestion

Une multitude d'actions est présentée dans cette partie, qui couvre toutes les actions d'information et de sensibilisation qui sont entreprises par les animateurs et qui concourent à la bonne prise en compte des enjeux du site auprès des acteurs du territoire.

1. Prise de contact et rendez-vous avec les collectivités locales et les acteurs du territoire

Les élus sont les premiers relais auprès des administrés qui pourraient être concernés par Natura 2000. Aussi, afin de faciliter les échanges et la compréhension de la politique Natura 2000, l'animateur Natura 2000 est resté à la disposition des mairies pour proposer des réunions d'information auprès des élus directement en mairie. Cette action a été contrariée par la crise sanitaire et ce n'est qu'en 2022 que l'animateur a pris contact avec toutes les mairies du bassin-versant au travers d'un mail d'information sur le périmètre Natura 2000 sur les communes. Au-delà de cela, l'animateur est resté attentif à toutes les sollicitations du territoire et notamment avec le syndicat de rivière.

Tableau IV : Rencontres engagées avec les collectivités locales

Tranche d'animation	Collectivités locales ou syndicats intercommunales	Interlocuteur	Thématique	Résultat
2019-2020	Commune de Lugon-et-l'Île-du-Carnay	Monsieur le Maire	Information générale	-
2021-2022	Syndicat de bassin versant du Moron	Monsieur le Directeur	Inventaire des zones humides / domaine de compétence	-

Tranche d'animation	Collectivités locales ou syndicats intercommunales	Interlocuteur	Thématique	Résultat
	Communauté de communes du Fronsadais	Madame la Présidente	Avenir du système d'endiguement	Audit
	Commune de Lugon-et-l'Île-du-Carnay	Monsieur le Maire	Présentation de la Charte Natura 2000	En attente d'un positionnement de la commune
	Commune de La Rivière	Monsieur le Maire	Renouvellement de la Charte Natura 2000	Renouvellement pour 2023
	Commune de Saint-Germain-de-la-Rivière	Monsieur le Maire	Emprise du site sur le territoire communal	Envoi de la carte du site
	Commune de Saint-Aignan	Madame le Maire	Emprise du site sur le territoire communal	Envoi de la carte du site
	Commune de Villegouge	Monsieur le Maire	Emprise du site sur le territoire communal	Envoi de la carte du site

2. Informations par voie de presse

Aucune information ou sollicitation n'a été formulée.

3. Page internet dédiée

Pour permettre un accès rapide des éléments constitutifs du site, le CEN Nouvelle-Aquitaine a proposé une nouvelle page web de présentation du site Natura 2000. Cette page est maintenant uniformisée à l'échelle de l'ensemble des sites Natura 2000 animés par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Plus adaptée aux exigences du moment en matière de sites internet, cette page intègre de nouvelles rubriques et permet de :

- suivre toutes les actualités du site ;

- s'informer sur le réseau Natura 2000 ;
- découvrir le site des carrières de Cénac (cartographie, habitats naturels, espèces) ;
- découvrir les outils de gestion disponibles pour restaurer les milieux ;
- s'informer sur l'évaluation des incidences Natura 2000 et trouver toutes les ressources nécessaires à l'instruction du projet ;
- télécharger les documents de référence concernant le site ;
- contacter l'animateur.

Il est important de noter que ce site est transférable en cas de changement d'animateur. Le site est opérationnel depuis début 2021 et peut être visité à l'adresse suivante : <https://carrieres-souterraines-de-villegouge.fr/>



Figure 2 : Page internet dédiée au site Natura 2000

Des mises à jour régulières ont été faites, notamment après chaque comité de pilotage pour ajouter les derniers documents validés en séance (présentation, compte rendu et rapport d'activité). Au fil de l'année, des articles d'actualité autour de Natura 2000 sont publiés, la liste est présentée ci-dessous (les mises à jour 2022 sont présentées sous la forme d'un encart spécifique).

Tableau V : Liste des articles publiés sur la page internet du site Natura 2000

Date	Titre de l'article	Résumé
15/01/2021	Mise en ligne de la présentation faite en COPIL	Téléchargement du document
10/06/2021	Le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, accompagne le développement rural de la biodiversité, au travers d'une animation foncière en lien avec les partenaires du territoire	Présentation de l'animation foncière développée par le CEN dans le cadre de la mission confiée par la Région au travers de la feuille de route Néo Terra
01/11/2021	La page internet du site Natura 2000 fait peau neuve	Présentation de la page internet du site Natura 2000
03/11/2021	Les MAEC, un outil à destination des agriculteurs	Présentation des MAEC

Date	Titre de l'article	Résumé
08/11/2021	Les contrats Natura 2000 : Pour qui ? Pourquoi ?	Présentation des contrats disponibles sur le site
10/11/2021	La Charte Natura 2000	Présentation de la Charte Natura 2000 du site
15/12/2021	Lettre des élus Natura 2000	Lettre nationale de liaison entre tous les élus participant à la mise en œuvre de Natura 2000
17/01/2022	Dotations biodiversité 2022 – Conditions d'attribution	Présentation des conditions d'attribution de la dotation de biodiversité inscrite à la loi de finance 2022
23/02/2022	Les 30 ans de Natura 2000	Présentation de la conférence ministérielle célébrant les 30 ans du réseau Natura 2000 et accès à la déclaration de Strasbourg sur le sujet
27/07/2022	Lettre d'information du plan national d'action s chiroptères	Lettre nationale de liaison sur le sujet des chauves-souris
16/08/2022	Dotations de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales – 2022	Présentation des communes attributives de la dotation de biodiversité inscrite à la loi de finance 2022
06/06/2022	Bruxelles valide le plan stratégique national français	Information concernant la validation par l'Union européenne du plan de déclinaison de la politique agricole commune en France.
12/10/2022	Lettre d'information du plan national d'actions chiroptères (octobre 2022)	Lettre nationale de liaison sur le sujet des chauves-souris

4. Publication d'une newsletter

Dans le cadre d'une volonté de réduire les publications papiers, et dans le but de pouvoir toucher plus de monde à moindre coût, nous avons proposé la publication d'une newsletter à fréquence variable dont vous trouverez ci-dessous la synthèse des publications.

Tableau VI : Liste des newsletters publiées

Date	Article présenté	Nombre de destinataire
Novembre 2021	Présentation de la page internet du site	75
	Présentation des MAEC	
	Présentation des contrats Natura 2000	
	Présentation de la Charte Natura 2000	
	Présentation du Comité de pilotage	
	L'Animation foncière du CEN NA	
	La mission inter-réseau Natura 2000	
	Présentation vidéo pédagogique de Natura 2000	
	Présentation du groupement d'animateurs	

III. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

A. Actions contractuelles

1. Identification des propriétaires, exploitants et ayant droit

Pour l'animation agricole, la Chambre d'agriculture a identifié la première année (2019) les principaux agriculteurs du site Natura 2000, ainsi que les îlots PAC à proximité du périmètre du site, à une distance de 500 mètres. Cette cartographie des exploitations est mise à jour régulièrement aux grès des rencontres et des sollicitations.

Pour l'animation des contrats et des chartes, le CEN s'appuiera sur l'identification des exploitants comme décrit au-dessus, ainsi que sur son réseau de connaissance et à l'opportunité.

Tableau VII : Etat d'identification des propriétaires et exploitants sur le site pour la période 2019-2022

Période	Nombre de propriétaire identifié	Surface	Part du site Natura 2000
2019-2021	14	160,53 ha	16%
2022	7	96 ha	10%
Synthèse 2019-2022	21	160,53 ha	16%

2. Prise de contact avec les propriétaires, réunions d'information et entretiens personnalisés

Tableau VIII : Etat des prises de contact sur le site pour la période 2019-2022

Période	Nombre de prise de contact	Part de réalisé par rapport à l'identification	Nombre contact positif	Part du positif par rapport à l'identification	Part du positif par rapport aux prises de contact
2019-2021	14	100%	5	35%	35%
2022	7	100%	3	42%	42%
Synthèse 2019-2022	21	100%	8	38%	38%

3. Diagnostics d'exploitation et parcellaire engagés

Dans l'hypothèse où le propriétaire ou l'exploitant souhaite s'engager dans un contrat Natura 2000 ou une MAEC, l'animateur réalise un diagnostic préalable des parcelles concernées pour confirmer les enjeux et déterminer les mesures du DOCOB à appliquer.

En cas de besoin, l'animateur propose l'adaptation des cahiers des charges des mesures contractuelles aux réalités des parcelles concernées, dans les limites prévues par le DOCOB.

Tableau IX : Etat des diagnostics engagés sur le site sur la période 2019-2022

Période	Nombre de diagnostic	Nombre de parcelle	Surface	% de la surface totale du site	Type de contractualisation possible
2019-2021	5	65	117,18 ha	12%	MAEC
2022	3	15	67,85 ha	7 %	MAEC
		n.c.	n.c.	n.c.	Charte Natura 2000
		n.c.	n.c.	n.c.	Charte Natura 2000
Synthèse 2019-2022	8	65	117,18 ha	12%	-

4. Contrats Natura 2000 déployés

Tableau X : Etat des contrats Natura 2000 issus des diagnostics

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
Précédentes tranches	PROSGR1	GH2 - Créer ou maintenir des îlots de vieillissement	Saint-Germain-de-la-Rivière	Chauves-souris forestières	0,6 ha	12%	1 000 €	Réalisé
	PROSGR1	GH12 - Gérer / créer des sous-bois clairs	Saint-Germain-de-la-Rivière	Chauves-souris forestières	1,9 ha	10%	3 600 €	Réalisé
	PROSGR1	GH13 - Créer / restaurer des clairières	Saint-Germain-de-la-Rivière	Chauves-souris forestières	0,1ha	1%		Réalisé
	AGRSGR1	GH25 - Planter ou renforcer les	Villegouge	Corridor de	300 ml	15%	1 500 €	Réalisé

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
		haies existantes et entretien		déplacement				
	ASSXXX1	GH21 - Ouverture des vignes abandonnées et entretien par fauche	Villegouge	Vignes/prairie	1,4 ha	35%	5 350 €	Réalisé
2019-2021	ASSXXX1	GH4- Mettre en protection les carrières prioritaires	Villegouge	Accès de carrière	1	10%	10 000 €	En cours de finalisation
	ASSXXX1	GH6- Mise en place de panneaux d'information aux accès de carrières	Villegouge	Accès de carrière	6	42%	2 000 €	En cours de finalisation
	PROLAR1	GH3- Mise en place de panneaux d'information pour les usagers de la forêt	La Rivière	Chauves-souris forestières	n-r	n-r	n-r	Négociation en cours
	PROLAR1	GH5- Mettre en protection les carrières non prioritaires	Saint-Aignan	Accès de carrière	1	125%	0 €	En cours de finalisation
	PROLAR1	GH5- Mettre en protection les carrières non prioritaires	Saint-Germain-la-Rivière	Accès de carrière	2		20 000 €	Négociation en cours
	PROLAR1	GH12- Mettre en protection les carrières non prioritaires	La Rivière	Accès de carrière	2		20 000 €	Négociation en cours
	PROLAR1	GH13- Mise en place de panneaux d'information aux accès de carrières	Saint-Germain-de-la-Rivière / La Rivière / Saint Aignan	Accès de carrière			10 000 €	Négociation en cours
	PROLAR1	GH19- Gérer / créer des sous-bois clairs	Saint-Germain-de-la-Rivière / La Rivière / Saint Aignan	Zone de chasse	11,05 ha	55%	22 100 €	Négociation en cours
	PROLAR1	GH13- Créer / restaurer des clairières	La Rivière / Saint Aignan	Zone de chasse	1,37 ha	137%	8 000 €	Négociation en cours

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
	PROLAR1	GH19- Structurer les lisières	La Rivière	Corridor de déplacement et zone de chasse	200 m	10%	3 000 €	Négociation en cours
	PROLAR1	GH25- Planter ou renforcer les haies existantes et entretien		Corridor de déplacement	600 ml	30%	5 320 €	Négociation en cours
	PROSGR2	-	Saint-Germain-La-Rivière	-	-	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire
	PROLUG1		Lugon-et-l'Île-du-Carnay		2,38	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire
	PROSGR3		Saint-Germain-La-Rivière		2	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire
	PROSGR4		Saint-Germain-La-Rivière		12	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire
	PROSGR5		Saint-Germain-La-Rivière		10,5	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire
	PROSGR6		Saint-Germain-La-Rivière		10,5	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire
	PROLAR2		La Rivière		1,51	-	-	En attente d'une réponse du propriétaire
	PROSGR7		Saint-Germain-		n.-r.	n.-r.	n.-r.	En attente de

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
			la-Rivière					positionnement de la part du propriétaire
	PROSGR8		Saint-Germain-la-Rivière		n.-r.	n.-r.	n.-r.	Diagnostic en cours de lancement
2022	-	-	-	-	-	-	-	-

5. Charte Natura 2000 signée

Tableau XI : Bilan du nombre d'engagements pour signer la charte Natura 2000 sur le site

Période	Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Concrétisation	% de concrétisation	Surface engagée	% de la surface totale du site
Tranche précédente	Propriétaire	7	2	28%	96 ha	10%
	Acteur socio-économique	7	7	100%	-	-
2019/2021	Propriétaire	7	-	0%	-	-
	Acteur socio-économique	9	-	0%	-	-
2022	Propriétaire	1	1	100%	~ 0 ha	~ 0%
	Acteur socio-économique	2	1	50%	-	-
Synthèse 2019/2022	Propriétaire	8	1	12%	97 ha	10%
	Acteur socio-économique	11	1	9%	-	-

Tableau XII : Synthèse des signataires de la charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
AGRVIL1	2014-2019	Saint Germain la Rivière Villegouge	Vignes	Activité viticoles Activité agricole	7,7 ha
ASSXXX1	2013-2018	-	-	Activité naturaliste	-
COL1	2014-2019	-	-	Collectivité territoriale	-
COL2	2014-2019	-	-	Collectivité territoriale	-
COL3	2017-2022	-	-	Collectivité territoriale	-
COL4	2017-2022	-	-	Collectivité territoriale	-
AGRLAR1	2018-2023	La Rivière	- Gîtes à chiroptères - Bâti et jardins - Ponts - Milieux forestiers - Formations arborées hors - Forêts - Formations herbeuses - Vignes	Activité viticole	97 ha

6. Mesures agro-environnementales et climatiques engagées

Tableau XIII : Etat des MAEC issues des diagnostics

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
Précédentes tranches	AGRSGR01	Réduction des désherbages chimiques	Villegouge	Vignes Chauves-souris				Réalisé / finalisé
	AGRSGR01		Villegouge	Vignes Chauves-souris				Réalisé / finalisé
2019-2021	AGRSGR02	Réduction des	Lugon et	Vignes	16 ha	1 %	14 720,00 €	En attente de

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
		désherbages chimiques	l'Île du Carnay / La Rivière / Saint-Germain-de-la-Rivière	Chauves-souris				positionnement
2022	AGRLR01	Lutte biologique		Vignes Chauves-souris	67 ha	10%	7 318,00 €	Réalisé
	AGRSGR03	Lutte biologique		Vignes Chauves-souris				En attente de positionnement

Le dispositif de lutte biologique au travers des MAEC n'est plus financé au travers du plan stratégique nationale et du plan stratégique régional. Cette décision ne permet pas de mobiliser les aides MAEC sur les vignes, alors que ces actions sont indispensables à la baisse des intrants et par conséquent à l'état de conservation des chauves-souris.

B. Actions hors contrat

Les mesures « hors contrat » constituent des actions transversales qui participent à la mise en œuvre du DOCOB. Elles n'entrent pas pour autant dans le champ du contrat Natura 2000 (ex. actions préparatoires au contrat, expertises, communication, amélioration des connaissances, suivi des mesures de gestion...).

Par ailleurs, certaines de ces actions pourront être réalisées directement par l'animateur (en régie) alors que pour d'autres, l'animateur devra faire appel à un prestataire extérieur. Du fait d'un besoin de mutualisation des actions portant sur une même thématique, certaines actions (inventaires, suivis écologiques...) pourront être confiées directement par l'Etat à une ou plusieurs structures qui interviendront sur plusieurs sites Natura 2000.

Dans ce cadre, l'animateur sera plus particulièrement chargé de :

- l'ingénierie financière : En fonction du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB, l'animateur s'attachera à rechercher les financements nécessaires pour chaque action « hors contrat » (Etat, Europe, Agence de l'Eau, Collectivités). Puis, en fonction des plans de financement arrêtés avec les divers partenaires concernés, l'animateur sera chargé de réaliser le montage des dossiers de financements et s'assurera, par des échanges réguliers avec les financeurs, de l'état d'avancement de leur procédure d'instruction.
- l'élaboration des cahiers des charges techniques et préparation des marchés d'assistance ou de sous-traitance : Que l'opération soit réalisée en régie ou non, en fonction du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB, l'animateur s'attachera à préciser ou rédiger le cahier des charges techniques pour chaque mesure de gestion « hors contrat ». Les actions réalisées dans le cadre de la mission d'animation seront détaillées et chiffrées lors de la proposition technique et financière. Les cahiers des charges techniques pourront ensuite être précisés au cours de l'animation ;
- la conduite d'opérations : Que l'opération soit réalisée en régie ou non, l'animateur s'attachera à conduire les opérations programmées, en veillant notamment au respect des cahiers des charges et des calendriers de travail. Certaines actions non contractuelles pourront être prévues dans le cadre de l'animation. Leur montant, hors actions d'information et de communication sur les mesures de gestion, n'excédera pas 12 % du montant total du projet. Les inventaires complémentaires et les actions d'amélioration des connaissances, à réaliser hors du cadre de la mission courante d'animation, feront l'objet de demandes complémentaires de financement.

Nous estimons que le montage de ces projets est du ressort de l'animation territoriale du CEN Nouvelle-Aquitaine et de la Chambre d'Agriculture. Durant cette période, les animateurs et ses partenaires ont déposés les programmes détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau XIV : Liste des programmes financés sur le territoire et concourent à la mise en œuvre des actions du DOCOB

Période	Programme	Porteur	Type de financement	Objectif de développement durable du DOCOB	Objectif opérationnel
Précédente tranche	-	-	-	-	-
2019-2021	Stratégie d'acquisition d'espaces naturels	CEN NA	Feuille de route Néo Terra de la Région	Tous les objectifs	Tous les objectifs
2022	Stratégie d'acquisition d'espaces naturels	CEN NA	Feuille de route Néo Terra de la Région	Tous les objectifs	Tous les objectifs
	Amélioration des connaissances sur les papillons de zones humides sur 8 sites Natura 2000 de Nouvelle-Aquitaine	CEN NA	Appel à projet DREAL sur l'amélioration des connaissances sur les sites Natura 2000	Tous les objectifs	Tous les objectifs

IV. SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

A. Suivi des inventaires de zones humides sur le territoire de compétence du Syndicat de bassin versant du Moron

Depuis l'année 2022, le Syndicat de bassin versant du Moron intervient sur la partie du bassin versant de la Renaudière à l'ouest du périmètre Natura 2000. Dans cette perspective, le syndicat a déployé un inventaire des zones humides de ce territoire. Les résultats des prospections devraient être connus en 2023.

Dans ce cadre, l'animateur a transmis toutes ses données en lien avec la présence de zones humides sur le site.

B. Audit concernant la mise en œuvre du classement du système d'endiguement

Dans le cadre de la décision de classement du système d'endiguement sur le territoire, la communauté de communes du Fronsadais a entrepris un audit auprès de l'animateur Natura 2000 pour avoir une vision de la dimension Natura 2000 du projet.

Les conclusions seront présentées dans le courant de l'année 2023.

V. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES

Dans le cadre de l'application du régime d'évaluation des incidences, la structure animatrice est chargée :

- d'assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site. Elle communique les inventaires et toutes données nécessaires à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables. L'animateur pourra notamment transmettre aux porteurs de projets le résumé non technique du DOCOB, afin qu'ils identifient les principaux enjeux de conservation du site et les précautions à prendre,
- de réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000. Cette veille permet d'alerter, si cela se justifie, les services de l'Etat et les développeurs, acteurs économiques et collectivités locales sur les enjeux liés à la nécessaire prise en compte de Natura 2000 dans la conception de ces plans, programmes, projets ou interventions envisagés sur le territoire du site ou à proximité.

Le tableau suivant fait état des évaluations d'incidence sur lesquels l'animateur est intervenu.

Tableau XV : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Tranche antérieure	Projet 1	Déclaration	Soutènement de carrières	Villegouge	-	-	Favorable suite aux adaptations
	Projet 2	Amiable	Fermeture de carrières	La Rivière	-	-	Favorables suite aux adaptations
	Projet 3	Amiable	Dépôt de déchets sauvages	Villegouge	0,3 ha	0,03%	-
	Projet 4	Déclaration simplifiée	Construction d'une maison individuelle	La Rivière	92 m ²	» 0%	Favorable
	Projet 5	Déclaration	Primo boisement sur prairie	Lugon-et-l'Île-du-Carnay	22 ha	2%	Favorables suite aux adaptations
2019-2021	Projet 6	Régime propre	Exploitation de champignonnière	Saint Germain la Rivière	1 000 m ²	-	Favorable avec préconisations de l'animateur
	Projet 7	Loi sur l'eau	Création d'un appontement à bateau	Saint Germain la Rivière	-	» 0%	En cours d'instruction

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
2022	Projet 8	Régime propre	Primo plantation de vigne	Lugon-et-l'Île-du-Carnay	n.c.	n.c.	En cours d'étude
<i><u>Légende :</u> n.c. = non communiqué</i>							

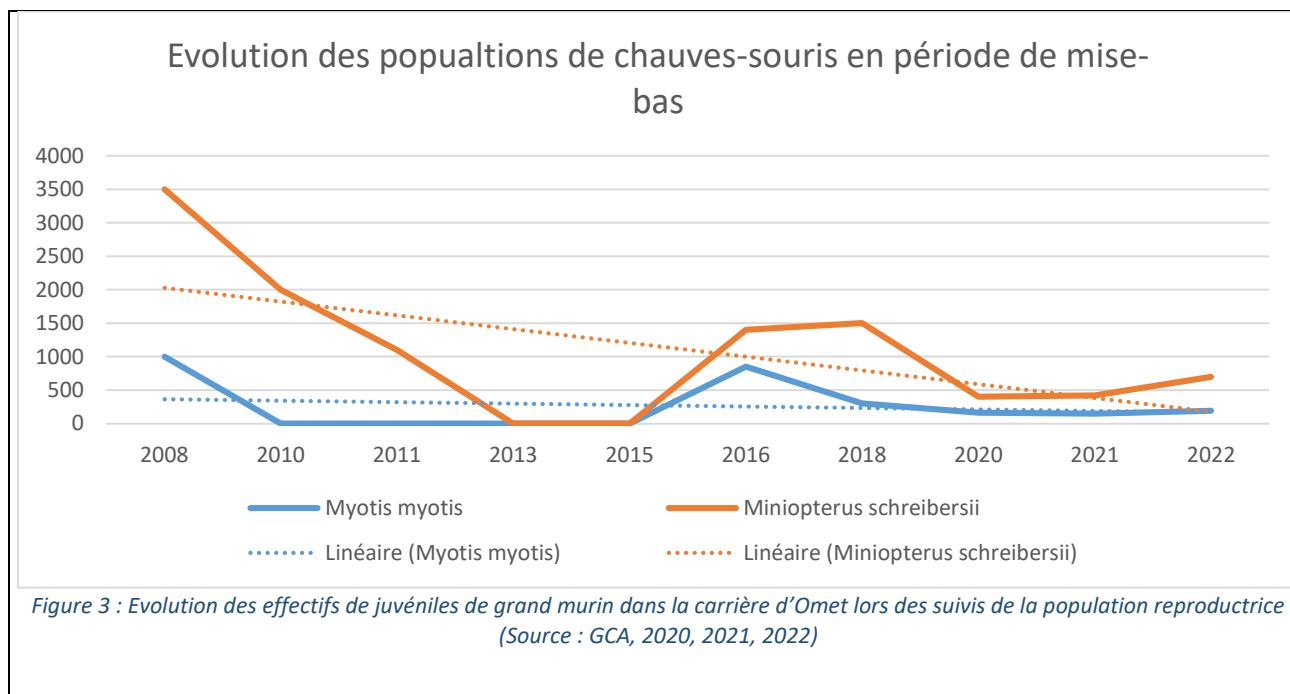
VI. EVALUATION DES MESURES DE GESTION

A. Suivis scientifiques de la population reproductrice de chauves-souris

Pour nous permettre d'évaluer l'état de conservation des populations de chauves-souris au niveau de la carrière de Meyney, les services de l'Etat financent des suivis populationnels annuels pour les trois années de la quatrième tranche d'animation. Durant toute la période, c'est le Groupe chiroptère d'Aquitaine (GCA) qui a réalisé ces suivis. Les résultats bruts sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau XVI : Observations de chauves-souris dans le cadre ces inventaires de cavités (Sources : GCA, 2020, 2021, 2022)

Période	Nom d'espèce	Nom latin	Commune	Nombre	Observateurs (GCA)	Observation
2020	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Villegouge	400 juvéniles		comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
	Minioptère de Schreibers	<i>Moniopterus schreibersii</i>		163 juvéniles		
2021	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Villegouge	420 juvéniles	Olivier TOUZOT ; Annelise ROUSTAING ; Victorien ROUDET ; Emilie LOUFTI ; Magali ARNAUD	comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
	Minioptère de Schreibers	<i>Moniopterus schreibersii</i>		150 juvéniles		
2022	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Villegouge	600 à 735 juvéniles	Olivier TOUZOT ; Axelle BRADIN	comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
	Minioptère de Schreibers	<i>Moniopterus schreibersii</i>		190 juvéniles		



Le nombre de jeunes observés pour le minioptère de Schreibers et le grand murin est, pour la troisième année successive, faible par rapport aux années antérieures et notamment de l'année 2008. La population reproductrice sur le site a chuté d'un facteur 10 pour ces deux espèces. Globalement, ces observations locales sont corroborées au niveau national par le MNHN¹ au travers des enregistrements d'ultrasons sur les zones de chasse.

Pour le moment, les raisons de cette chute des populations ne sont pas clairement identifiées. Plusieurs facteurs peuvent être inférés et généralement la modification des paysages et la baisse de la ressource alimentaire sont deux éléments couramment avancés comme variables explicatives (BAS & al, 2020²).

B. Etat de conservation des habitats et des espèces

Il s'agit ici de donner des tendances plutôt que de répondre précisément sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, d'autant que ces évaluations répondent à des protocoles et des critères scientifiques très précis qui n'ont pas été mises en œuvre dans la cadre de l'animation.

Tableau XVII : Synthèse de l'état de conservation des habitats et des espèces sur le site

¹ Bas Y, Kerbirou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from : <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

² Bas Y, Kerbirou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur les tranches précédentes	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin de la dernière tranche	Remarques
Espèces d'intérêt communautaire						
1303 - Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	n.e.	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 - Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	n.e.	Mauvais	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1307 - Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	1 000 ind.	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1308 - Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	n.e.	Moyen	→	→	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1310 - Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	3 500 ind.	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1321 - Murin à oreille échancrée <i>Myotis emarginatus</i>	n.e.	Mauvais	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1323 - Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	n.e.	Moyen	↘	↘	Mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1324 - Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	1 000 ind.	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales

VII. BILAN ET RAPPORTAGE AUPRES DU COMITE DE PILOTAGE

A. Bilan annuel

Une fois par an, chaque animateur établira une évaluation des actions menées sur le site du point de vue technique, scientifique (type de mesures souscrites, habitats concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées...), financier et sur les volets de la concertation. Si nécessaire, il formulera des préconisations vis-à-vis de certaines mesures (adaptation du cahier des charges par exemple). Cette synthèse permettra notamment d'adapter l'animation en fonction des éléments observés et d'ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000.

Lors de chaque année d'animation, en fonction des observations issues des synthèses de suivi et des données d'évaluation des effets des actions, l'animateur établira un bilan général de la situation du site en matière d'effort, de résultats, et d'efficacité des actions conduites.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des éléments sur ce paragraphe.

Tableau XVIII : Synthèse des éléments de bilan annuel

Période	Date de diffusion	Nombre de page	Remarques
2020	20 mai 2021	25	-
2021	04 février 2022	27	-
2022			Le présent document

B. Comité de pilotage

La structure animatrice sera chargée de préparer et d'animer une réunion du comité de pilotage pour rendre compte de l'état des réalisations de l'année « n-1 » et du programme d'activités de l'année « n ». Ce comité sera présidé par le sous-Préfet d'arrondissement ou le représentant de l'autorité administrative en charge de la gestion du site.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des éléments sur ce paragraphe.

Tableau XIX : Synthèse des éléments concernant le comité de pilotage et les compte-rendu

Période	Date du COPIL	Type de COPIL	Date de diffusion du compte rendu	Remarques
2020	27/11/2020	Lancement de la deuxième tranche d'animation	12/04/2021	Présentation en visioconférence au regard de la situation sanitaire liée au COVID

Période	Date du COPIL	Type de COPIL	Date de diffusion du compte rendu	Remarques
2021	26/01/2022	Ordinaire	03/02/2022	Présentation en présentiel
2022	05/12/2022	Clôture de la deuxième tranche d'animation		Présentation en présentiel

C. Rapportage national sous l'application SIN2

L'application SIN2 apporte à l'ensemble des utilisateurs une **base nationale unique et centralisée de données pour le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000**. Ce système d'information **améliore et enrichit les échanges de données** entre les différents acteurs du réseau, tout au long de la vie d'un site.

Les **opérateurs et animateurs de sites Natura 2000**, et les services déconcentrés de l'Etat renseignent les **données** issues de la gestion administrative et technique des sites Natura 2000.

Tableau XX : Synthèse des mises à jour de l'application SIN2

Période	Date de mise à jour de SIN2	Opérateur	Type de mise à jour
2020	27 avril 2020	Mme MALINVAUD	Objectifs opérationnels
	3 juillet 2020	Pascal LANDIER	Suivi DOCOB
	20 octobre 2020	Pascal TARTARY	Organisme animateur Convention d'animation Suivi COPIL Objectifs de développement durable Gestion des mesures Gestion des habitats d'espèces Actions d'animation
	23 octobre 2020	Pascal TARTARY	Adhésion à la charte
2021	-	-	-
2022	29 mars 2022	Pascal LANDIER	Personnel référent

Période	Date de mise à jour de SIN2	Opérateur	Type de mise à jour
	22 juin 2022	Opérateur GUENEL	Import FSD
	18 octobre 2022	Opérateur LAFON	Charte
	25 novembre 2022	Pascal TARTARY	Suivi COPIL

D. Transfère des données naturalistes au SINP

Le système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel (SINP) est un dispositif partenarial entre le Ministère chargé de l'environnement, l'Office français de la biodiversité, le Muséum national d'Histoire naturelle, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés et les services déconcentrés de l'État. Il vise à favoriser une synergie entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données géolocalisées relatives à l'inventaire du patrimoine naturel (biodiversité et géodiversité).

Le SINP a pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité : espèces (faune, flore, fonge) d'une part, habitats naturels ou semi-naturels d'autre part, et la géodiversité, afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre (et selon les réglementations en vigueur). Il couvre l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) et porte sur le domaine terrestre comme marin.

Au travers de son outil de centralisation des données (Kollect), le CEN Nouvelle-Aquitaine télé-verse automatiquement ses observations naturalistes aux plateformes régionales du SINP : l'Observatoire de la biodiversité végétale (OBV) et l'Observatoire de la faune en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA). Les données sont ensuite remontées au niveau national.

E. Niveau d'atteinte des objectifs

Tableau XXI : Synthèse de la réalisation des actions du DOCOB

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires
O1 - Maintenir et les gites à chauves-souris	O11 Assurer la tranquillité et pérennité des gites de mise bas, en particulier espèces annexe II	CT1 - Identification de l'utilisation de la carrière de Meyney par les colonies	Hors contrat	REALISE	100%	Réalisé
		CT2 - Identifier les gites de mise bas du petit rhinolophe	Hors contrat	REALISE	50%	Action menée mais aucune gîte trouvé
		GH1 - Conseiller les propriétaires et aménager si nécessaire	Charte Natura 2000	14	14%	Présence d'un article dans la Charte
		CT3 - Identifier les gites arboricoles des Barbastelles et Murin de Bechstein	Hors contrat	REALISE	100%	Réalisé
		GH2 - Maintenir des ilots de vieillissements	Contrat forestier	5 ha	186%	Réalisé
		GH3 - Informer les usagers de la forêt	Contrat forestier	10	0%	
		CT4 - Inventaire des accès, cartographie des galeries et évaluation de la stabilité de la carrière de Meyney et de Saute qui peut	Hors contrat	REALISE	100%	Réalisé
		GH4 - Aménagement adapté des accès de la carrière de Meyney et Saute qui peut	Contrat ni agricole ni forestier	10	10%	En attente du positionnement du propriétaire
		GH5 - Aménagement adapté des autres gites	Contrat ni agricole ni forestier	4	125%	En attente du positionnement du propriétaire
		GH6 - Informer les usagers des carrières	Contrat ni agricole ni forestier	14	42%	En attente du positionnement du propriétaire
		GH7 - Assurer si nécessaire la stabilité des carrières (gites à chauves-souris)	Contrat ni agricole ni forestier	14	0%	
		GH8 - Mettre en place un accès raisonné des carrières	Charte Natura 2000	14	50%	Présence d'un article dans la Charte
CT6 - Évaluation la fréquentation des carrières	Hors contrat	REALISE	0%			

O12 Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation, en particulier du petit rhinolophe, du grand rhinolophe et du murin à oreilles échancrées	CT4 - Inventaire des accès, cartographie des galeries et évaluation de la stabilité de la carrière de Meyney et de Saute qui peut	Hors contrat	REALISE	100%	Réalisé
	GH4 - Aménagement adapté des accès de la carrière de Meyney et Saute qui peut	Contrat ni agricole ni forestier	10	10%	En attente du positionnement du propriétaire
	CT5 - Identifier les autres gites d'hibernation	Hors contrat	REALISE	100%	Réalisé
	GH5 - Aménagement adapté des autres gites	Contrat ni agricole ni forestier	4	125%	En attente du positionnement du propriétaire
	GH6 - Informer les usagers des carrières	Contrat ni agricole ni forestier	14	42%	En attente du positionnement du propriétaire
	GH7 - Assurer si nécessaire la stabilité des carrières (gites à chauves-souris)	Contrat ni agricole ni forestier	14	0%	
	GH8 - Mettre en place un accès raisonné des carrières	Charte Natura 2000	14	50%	Présence d'un article dans la Charte
	CT6 - Évaluation la fréquentation des carrières	Hors contrat	REALISE	0%	
O13 Assurer la tranquillité et la pérennité des sites de swarming	GH5 - Aménagement adapté des autres gites	Contrat ni agricole ni forestier	4	125%	En attente du positionnement du propriétaire
	GH6 - Informer les usagers des carrières	Contrat ni agricole ni forestier	14	42%	En attente du positionnement du propriétaire
	GH7 - Assurer si nécessaire la stabilité des carrières (gites à chauves-souris)	Contrat ni agricole ni forestier	14	0%	
	GH8 - Mettre en place un accès raisonné des carrières	Charte Natura 2000	14	50%	Présence d'un article dans la Charte
	CT6 - Évaluation la fréquentation des carrières	Hors contrat	REALISE	0%	
	CT7 - Identifier les sites de swarming	Hors contrat	REALISE	50%	Pré-diagnostic réalisé

O2 - Maintenir et gérer des territoires de chasse favorables aux chauves-souris	O21 Préserver et/ou restaurer les terrains de chasse des chauves-souris, en particulier des espèces de l'annexe II	ES1 - Étudier l'entomofaune proie potentielle et consommée	Hors contrat	REALISE	0%	
		ES2 - Détermination des habitats et territoires de chasse de la colonie de mise-bas (Murin de grande taille et Minioptère de Schreibers)	Hors contrat	REALISE	0%	
		ES3 - Détermination des habitats et territoires de chasse dans le périmètre	Hors contrat	REALISE	0%	
		ES4 - Réaliser une étude pour établir la composition du complexe « Murin de grande taille »	Hors contrat	REALISE	0%	
	O22 Améliorer les zones potentielles de chasse du complexe d'espèces « murin de grande taille »	GH9 - Réduire les traitements phyto-sanitaires	MAEC / Charte Natura 2000	30 ha	25%	En attente du positionnement du propriétaire
		GH10 - Création de zones réservoir de biodiversité	MAEC	5 ha	0%	
		GH11 - Remplacer les désherbages chimiques par un désherbage mécanique	MAEC	30 ha	25%	En attente du positionnement du propriétaire
		GH12 - Gérer/créer des sous-bois clairs Contrat forestier	Contrat forestier	20 ha	65%	En attente du positionnement du propriétaire
		GH13 - Gérer/créer des clairières	Contrat forestier	1 ha	138%	
		GH14 - Adapter les traitements vermifuges du bétail	Charte Natura 2000	-	50%	Présence d'un article dans la Charte / pas de contractualisation
		GH15 - Gestion des prairies par fauche tardive	MAET	2 ha	0%	
		GH20 - Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par pâturage	Contrat ni agricole ni forestier	4 ha	0%	
		GH21 - Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par fauche	Contrat ni agricole ni forestier	4 ha	35%	En attente du positionnement du propriétaire
		GH22 - Ouverture de parcelles embroussaillées	MAEC	4 ha	35%	En attente du positionnement du propriétaire

O23 Améliorer les zones potentielles de chasse du petit rhinolophe	GH16 - Reconvertir des terres labourables en prairie	MAET	10 ha	0%	
	GH17 - Création et gestion de bandes enherbées le long des lisières et linéaires boisées	MAET / Charte Natura 2000	5 ha	0%	
	GH18 - Supprimer/Réduire les traitements phytosanitaires le long des linéaires boisés	Charte Natura 2000	-	50%	Présence d'un article dans la Charte / pas de contractualisation
	GH19 - Structurer les lisières forestières	Contrat forestier	2 km	10%	En attente du positionnement du propriétaire
	GH20 - Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par pâturage	Contrat ni agricole ni forestier	4 ha	0%	
	GH21 - Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par fauche	Contrat ni agricole ni forestier	4 ha	35%	En attente du positionnement du propriétaire
	GH22 - Ouverture de parcelles embroussaillées	MAEC	4 ha	35%	En attente du positionnement du propriétaire
O24 Préserver et/ou restaurer les routes de vol, en particulier pour le petit rhinolophe	GH23 - Gérer les haies	MAEC	2 km	10%	En attente du positionnement du propriétaire
	GH24 - Gérer les arbres isolés	MAEC	50	20%	En attente du positionnement du propriétaire
	GH25 - Planter et / ou renforcer des haies	Contrat ni agricole ni forestier	2 km	45%	En attente du positionnement du propriétaire
	GH26 - Limiter les coupes de parcelles boisées	Charte Natura 2000	-	50%	Présence d'un article dans la Charte / pas de contractualisation

O3 - Évaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	O31 Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	SE1 - Suivi des populations de chiroptères des carrières	Hors contrat	REALISE	66%	L'hibernation et la mise bas sont connues
	O32 Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs	SE2 - Suivi des conditions hygrométriques et thermiques à l'intérieur et l'extérieur des gites	Hors contrat	REALISE	0%	
	O33 Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	SE3 - Suivi de l'évolution des habitats d'espèce sur le site	Hors contrat	REALISE	0%	
O4 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	O41 Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	VA1 - Mise en place de sensibilisation	Contrat ni agricole ni forestier	REALISE	10%	

VIII. LIMITES ET FREINS DE L'ANIMATION NATURA 2000

Cette tranche d'animation a été marquée, en premier lieu, par la crise sanitaire liée à la COVID. Cette situation a particulièrement entravé la mise en œuvre de l'animation sur le site durant les deux premières années (2020-2021). Toutes les rencontres avec les usagers du site ont été annulées plusieurs fois de suite. Les différents confinements n'ont pas permis d'avancer comme nous le souhaitions sur les prises de contact avec les usagers.

Concomitamment, les élections municipales de 2020 ont sclérosé le déploiement de nombreuses actions. Ces périodes n'étaient pas propices à l'action, et les mois qui en suivirent étaient plutôt dévolus à, soit engager les promesses de campagne, soit engager de nouvelles études lors d'un changement de municipalité, tout cela dans une période estivale qui laisse peu de place aux rencontres.

Par ailleurs, la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques a été freinée par l'allongement des négociations relatives à la réforme de la Politique agricole commune et à son verdissement. Dans ces conditions, des incertitudes planaient sur la contractualisation agricole. En accord avec les services de l'Etat, la Chambre d'agriculture de la Gironde et le CEN Nouvelle-Aquitaine ont tout de même engagé des actions d'enquête et de prise de contact avec différents interlocuteurs du site pour aboutir à la réalisation de diagnostics d'exploitations ou de propriétés au cours de l'année 2021. Cependant, la crise du monde viticole post-COVID a également ralenti les prises de contacts. Les exploitations viticoles, cibles privilégiées par la constitution agricole du site Natura 2000, n'étaient donc pas dans des conditions favorables pour engager une réflexion sur la modification ou l'adaptation des pratiques culturelles.

Néanmoins, des actions, parfois symboliques, ont vu le jour, grâce notamment à l'implication du Groupe chiroptères d'Aquitaine et aux financements de l'Etat. Ainsi, des suivis annuels des populations de chauves-souris ont été menés sur la cavité principale du site. Ces suivis permettent d'avoir une idée plus précise sur l'évolution locale des populations. Le CEN Nouvelle-Aquitaine a développé une page internet dédiée, support d'une newsletter. Cette page internet permet à la fois de se renseigner globalement sur la politique Natura 2000 au niveau national et sur sa déclinaison au niveau local, tout en communiquant sur l'actualité du site ou du réseau. Même si cette action a pu voir le jour, ce n'est pas sans un délai excessif que la mise en ligne a pu se faire. En effet, le service support informatique du CEN Nouvelle-Aquitaine a subi un accroissement d'activité suite à la fusion des trois anciennes structures régionales (Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine).

Conclusion

L'animation 2019-2022 de mise en œuvre du document d'objectifs par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine et la Chambre départementale d'agriculture de la Gironde a permis durant ces trois dernières années de prendre contact avec une vingtaine de propriétaires, exploitants et collectivités du territoire.

Un certain nombre de ces contacts se sont concrétisés par des diagnostics d'exploitations, dans la cadre des mesures agroenvironnementales, ou par des diagnostics de propriété, permettant d'appréhender la gestion des habitats d'espèces du site (chasse, repos, hibernation, mise-bas). Suite à ces contacts, un contrat Natura 2000 a pu voir le jour lors de cette tranche d'animation, la dynamique est présente et permet d'envisager un poulx d'actions prévisionnelles dans le futur.

Au-delà de cela, plusieurs opérateurs publics travaillent avec l'animateur Natura 2000 dans des projets qui permettront, dès leur mise en œuvre, d'améliorer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site.

Cependant, cette tranche d'animation a été marquée par la pandémie de COVID19 qui n'a pas permis de déployer comme prévu le prévisionnel des actions. Cette dimension sanitaire s'est également additionnée à des discussions indécises sur la politique agricole commune qui a pris du retard dans son application et a nécessité plusieurs fois des ajustements de la part des animateurs.

Cette quatrième tranche d'animation se conclut malgré tout par des perspectives positives avec des actions qui devraient se concrétiser lors de la prochaine tranche d'animation, surtout sur les zones de chasse du site.

Annexe 1 : Fiche de synthèse du site Natura 2000

Nom officiel du site Natura 2000 :	Carrières souterraines de Villegouge	Numéro officiel du site Nature 2000 :	FR 7200705
Date de transmission de la ZSC :	30 septembre 2014	Date de l'arrêté de la ZSC :	11 juillet 2016
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE :	oui / <input checked="" type="checkbox"/> non	Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	<input checked="" type="checkbox"/> oui / non
Région de localisation du site Nature 2000 :	Aquitaine	Département de localisation du site Natura 2000 :	Gironde (33)
Date de mise à jour du FSD :	08 novembre 2016	Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 :	960 ha
Préfet coordinateur :	Préfet de Gironde	Président du comité de pilotage du site Natura 2000 :	Préfet de Gironde
Structure porteuse :	Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde	Animateur :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine
Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :	-		
Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :	1303- Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>		
	1304- Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		
	1308- Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>		
	1310- Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>		
	1321- Murin à oreille échanquée <i>Myotis emarginatus</i>		
	1323- Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>		
	1324- Grand Murin <i>Myotis myotis</i>		

Annexe 2 : Arrêté préfectoral de constitution du COPIL



PREFECTURE DE LA GIRONDE

Arrêté du 13 OCT. 2011

Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage du Site Natura 2000 "Carrières souterraines de Villegouge FR720705"

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la directive habitat, faune, flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive «Habitats», et notamment ses articles 4 et 6 ;
VU le Code de l'environnement, et notamment les articles L.414-2 et R.414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage ;
VU la décision de la commission européenne du 07 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique et dans laquelle figure le Site Natura 2000 "Carrières souterraines de Villegouge FR720705",
VU l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Carrières souterraines de Villegouge en zone spéciale de conservation,
VU l'arrêté n°082135 du 18 novembre 2008, portant abrogation de l'arrêté n°010675 du 15 mai 2001 constituant un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites Natura 2000 à chiroptères ;
VU l'arrêté en date du 07 juillet 2011 validant le document d'objectifs et notamment son nouveau périmètre,
CONSIDÉRANT la réunion du 10 décembre 2010 au cours de laquelle les collectivités se sont prononcées pour une présidence de l'Etat pour la première phase d'animation de trois ans,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est constitué un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs de la zone spéciale de conservation n° FR720705 « Carrières souterraines de Villegouge ».

Article 2 : Le comité de pilotage institué à l'article 1er du présent arrêté est composé comme suit :

Représentant des collectivités territoriales et leurs groupements :

Le Président du Conseil régional ou son représentant
Le Président du Conseil général ou son représentant
Les maires des communes concernées ou leurs représentants : Villegouge, Saint Aignan, Saint Germain de la rivière, la Rivière, Lugon et l'Isle du Carnay
Le Président de la Communauté de Communes du canton de Fronsac
Le Président du Pays Libournais ou son représentant

Représentant des organisations socio-professionnelles et des usagers :

Le Président de la Chambre d'agriculture de la Gironde ou son représentant
Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant
Le Président du CRPF ou son représentant

Le Président du syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
Le Président du comité départemental du tourisme ou son représentant
Le Président du comité départemental de spéléologie de Gironde ou son représentant
Le Président de la LPO ou son représentant
Le Président de la SEPANSO ou son représentant

Représentant des administrations et des établissements publics de l'Etat :

Le préfet de la Gironde ou son représentant
Le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Aquitaine ou son représentant
Le directeur départemental des territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant
Le délégué régional de l'Agence de Services et de Paiement

Personnalités qualifiées :

Le président du Groupe Chiroptères Aquitaine (G.C.A.)
Le président du Conservatoire régional des espaces naturels ou son représentant
Le président du Conseil Scientifique régional du patrimoine et des espaces naturels ou son représentant
Le président du conservatoire botanique Sud Atlantique
Le président de la cave des producteurs de Lugon ou son représentant

Propriétaires

Monsieur Gérard De Taffin, 33141 Villegouge
Monsieur Hubert Dumas de la Roque, 33240 Saint Germain la Rivière
Madame Anne-Marie Nicaud, 33141 Villegouge
Madame Mireille Boissard, 33133 Galgon

Article 3 : Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Il se réunit à l'initiative de son président. Le comité de pilotage peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 13 OCT. 2011

Préfecture
Le Secrétaire Général

Mireille BOISSARD

Annexe 3 : Arrêté ministériel de désignation

30 juillet 2016

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 5 sur 146

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation
du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1612371A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,
Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;
Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;
Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;
Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;
Vu l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone spéciale de conservation) ;
Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La carte au 1/25 000 annexée au présent arrêté abroge et remplace la carte annexée à l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone spéciale de conservation) FR 7200705. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département de la Gironde sur une partie du territoire des communes suivantes : Lugon-et-l'Île-du-Carnay, Rivière, Saint-Aignan, Saint-Germain-de-la-Rivière, Villegouge.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone spéciale de conservation).

Art. 3. – La carte visée à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de Gironde dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Art. 4. – Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 juillet 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur de l'eau
et de la biodiversité,*
F. MITTEAULT

Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org



Site Sainte-Gence : 6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
tél. 05 55 03 29 07
saint-gence@cen-nouvelle-aquitaine.org

Site de Billère : 28, route de Bayonne - 64140 Billère
tél. 05 59 32 65 19
billere@cen-nouvelle-aquitaine.org

Site de Poitiers : 44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers
tél. 05 49 50 42 59
poitiers@cen-nouvelle-aquitaine.org

avec le concours financier de

